Mairie

Personnes présentes:
Les enseignantes: Mireille LEVY et Stéphanie BUSSY.
Les ATSEMS représentées par Mme Elodie MOREL
La municipalité représentée par M LOUPIEN, maire de Taurinya.
Les parents d'élèves: Mme NEVRAUMONT et M. DULUC
Personnes excusées: M. BERTEIN, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme ASSENS DDEN, Mmes CANAMASAS et NAUDY, parents d'élèves déléguées.

1) Validation du règlement intérieur.
Aucune modification n'y a été apportée. Celui de 2017:2018 est donc re-validé après actualisation.
Les heures de sorties des classes y sont re précisées. (12h et 17h00), tout comme les horaires des garderies.
Comme les années précédentes, **toute absence doit être justifiée (au mieux par écrit). Et ceci dans les deux classes.**
Ce règlement sera affiché, mais aussi communiqué individuellement à tous les parents d'élèves avec le compte-rendu de ce conseil d'école. Les grandes lignes en seront rappelées dans les deux classes.

2) PPMS et sécurité:
Les **PPMS** sont toujours au nombre de 2 : un plan de mise en sécurité en cas de catastrophe météorologique et un autre en cas d'intrusion.

Rappels: Comme les années précédentes, la maternelle est le lieu de mise en sécurité des enfants en cas d'alerte météo. Elle a un étage, plusieurs points d'eau, des toilettes, des lits... Les seuls risques classés moyens sur Taurinya sont ceux des inondations en raison des deux torrents, du séisme et des feux de forêt. La personne référente pour le village est M. Joël LOMBARD, deuxième adjoint.
Rappel: en cas d'alerte, les consignes sont les suivantes:

- **ne pas se déplacer, ne pas aller chercher son enfant à l'école; (il y est en sécurité).**
- écouter France Bleu Roussillon sur le 104,5Mhz
- respecter les consignes qui y sont données.
- **Ne pas téléphoner, c'est l'école qui vous contactera.**

En revanche, la consigne en cas d'intrusion est d'évacuer les deux classes en silence et de se confiner dans le sas de la cantine, seul lieu fermé sans fenêtre avec possibilité de fuite en cas de besoin.

- En parallèle, et comme chaque année, des exercices sont régulièrement faits sur l'école et permettent de voir les éventuels dysfonctionnements. Ils sont maintenant au nombre de 6 par an (3 exercices alerte/incendie et 3 exercices/PPMS confinement/ mise en sécurité/ évacuation). Tout ceci se fait sous forme de jeux, jeux sérieux bien sûr. Les deux premiers ont d'ailleurs déjà eu lieu : exercice incendie avec mise en sécurité dans la cour le 11 septembre 2018 et exercice de mise en sécurité/confinement dans la classe de maternelle le 25 septembre 2018. Les deux exercices se sont déroulés sans problème à signaler.

3) Projet d'école 2018/2019:

Il a pour fil rouge le canigou et le paysage montagnard. Il nous permettra d'étudier plus particulièrement les paysages montagnards avec une nouvelle classe de neige prévue en 2019/2020, la faune et la flore montagnardes, les sites miniers de Taurinya et pourquoi pas d'Escaro. Une intervention de notre sculpteur/forgeron Taurinyanais Stéphane se fera au cours de l'année. Il nous montrera comment il soude, manipule, transforme le fer, le tout bien sûr avec des précautions, dont des lunettes de soudure. L'école, sur les conseils de Bernard Loupien, contactera aussi le Directeur du Canigou Grand Site, pour notamment voir si des forgerons pourraient intervenir dans nos locaux et nous monter la transformation de la roche en fer susceptible d'être forgé ou déformé. Les plus grands de la classe de Stéphanie initieront aussi un nouveau cycle rando. Les plus jeunes de la maternelle/CP randonneront également mais autour de Taurinya! Et lorsque nos pitchouns de 2 ans auront un peu grandi.

Grâce à l'intervention de Franck CAMAIN, notre musicien qui continue encore de nous aider cette année, (grâce au financement municipal) nous découvrirons les chants des régions « montagnardes », le Tyrol, les Andes, les sifflements des bergers basques, les polyphonies corses... Vous en verrez les réalisations dans le spectacle de fin d'année.

De même, nous sommes en train de monter un dossier pour que la classe de Stéphanie bénéficie de l'aide hebdomadaire d'une intervenante en anglais. L'agrément est en cours. Affaire à suivre.

4) Coopérative de l'école:

Comme nous l'avions évoqué dans les conseils d'école de l'année 2017/2018, la question du renflouement de la coopérative se pose depuis la fin du marché de Noël. Nous risquons d'avoir un manque à gagner de près de 1000 euros.

L'école propose de faire un marché de l'école, certainement le **dimanche 9 décembre** (date à confirmer) et de le coupler avec le Noël de l'école autour de chants, d'un chocolat chaud et de la visite du Père Noël aux alentours de 16h car tout ceci supposera une aide et une participation d'un maximum de parents d'élèves ou de volontaires et nous ne voulons pas bloquer les familles sur 2 week-ends.

Pour attirer le plus de monde, voici quel en serait le fonctionnement:

- **de 10h à 15h** marché de Noël de l'école dans la salle des fêtes avec en parallèle jeux gratuits pour les enfants ou pour tous dans la cour de l'école. Les écoles et autres villages proches de Taurinya seront prévenus en amont de cet événement. La forme de cette publicité sera précisée début décembre.
- **À partir de 15h,** rangement et en suivant, Noël de l'école et venue, nous l'espérons, d'un bonhomme habillé en rouge!

Autres idées évoquées pour renflouer la coopérative scolaire:

- Organiser un tournoi de pétanque avec l'aide de Taurinyamuse au printemps dans le courant du 3 ème trimestre. ((doublette enfant/adulte et buvette)
- Monter une tombola style « enveloppes gagnantes » à 2 euros. Cette idée suppose que tout le monde se mette à rechercher des lots le plus rapidement possible (sous la forme: bons d'achat, produits gratuits, bons pour des repas au restaurant, dons d'objets...) le but du jeu étant qu'aucune dépense ne soit effectuée.
- Fabriquer et vendre des calendriers personnalisés sur commande auprès des familles pour les fêtes. Un sondage sera effectué très rapidement pour repréciser tout cela.
- Enfin les ventes de tartes et autres douceurs recommenceront à partir du mois de mars.

L'argent recueilli servira à financer en partie la future classe de neige.

Toutes les idées sont les bienvenues, venez nous en parler!

L'ordre du jour a été traité dans son intégralité.

5) ***dates importantes à retenir:***

AIDE MEMOIRE A DECOUPER ET A GARDER PRECIEUSEMENT.

- **Dimanche 9 décembre :** marché de Noël de l'école, (de 10h à 15h) puis Noêl de l'école/ venue du Père Noël autour d'un chocolat chaud. Les ramassages d'éléments naturels, la confection des décorations, la fabrication de gâteaux ou autres plats à proposer à la vente (pizzas, quiches, tartes ….) se feront les deux semaines précédentes. Vous pouvez d'ores et déjà prévoir d'en ramener à l'école pour la semaine du lundi 26 novembre. Nous les stockerons et vous dirons au fur et à mesure des ramassages ce qui manque. Si vous avez de la vaisselle dépareillée, des petites peluches, des objets à coller, des vieilles guirlandes, des objets naturels … pensez à nous! Nous aurons besoin d'aide pour faire tout cela et des messages vous préciseront très bientôt l'organisation des fabrications des décos et la tenue du stand et des animations dans la cour de l'école.
- **Dimanche 20 janvier :** rifle des galettes, précédée d'un repas avec un menu à définir. Les anciens y seront invités avec l'aide de la municipalité.

De plus amples précisions vous seront communiquées ultérieurement. (notamment sur les ateliers de confection des couronnes et de décos de Noël qui se tiendront du **lundi 26 novembre au vendredi 7 décembre** après-midi à la salle des fêtes. (Nous comptons sur l'aide de tous les parents disponibles ces jours là) ou sur la préparation du repas de la rifle.

- **Jeudi 21 février :** confection des bougnettes, le matin dans la classe de maternelle/CP et l'après-midi cuisson à la salle des fêtes avec l'aide des primaires. Nous aurons besoin de beaucoup d'aide !
- **Vendredi 22 février :** carnaval dans les rues du village sur le thème de la montagne.
- **Vendredi 19 avril :** chasse aux œufs,vraisemblablement vers les mines.
- **Samedi 22 juin :** kermesse avec spectacle.
- **spectacle « je viens d'où tu vas»** date à préciser fin janvier à fin mars.
- Sortie de 'fin d'année' pas encore finalisée.
- **Mardi 2 juillet:** repas de fin d'année comme l'an passé certainement à Saint Michel

- prochains conseils d'école: les **lundi 15 avril et jeudi 27 juin..**

1 | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État.** L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.** Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves **l'accès à une culture commune et partagée.**

8 | La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.** Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère Éducation nationale